INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY**

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 06 février 2023, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à l'heure habituelle des séances du Conseil.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie, Simon Pelchat et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière et Roger Fortin, Officier municipal sont présents tout le long de la rencontre.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

014-2023 IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

015-2023 CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 09 janvier 2023, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers qu'il soit adopté tel que rédigé.

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Rien à mentionner.

**CORRESPONDANCE**

Le Comité de la Fête de Noël remercie la Municipalité pour la participation financière qui a permis de tenir la Fête de Noël en décembre dernier.

016-2023 CONSIDÉRANT QUE les finissants de l'école Polyvalente Saint-Paul nous ont adressé une demande sollicitant une aide financière à titre de partenaire dans l'organisation de leur bal et/ou dans la préparation de leur album;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter sa contribution;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynal Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu unanimement que la Municipalité participe pour un montant de 75,00$ pour couvrir les frais visant à disposer d'un espace publicitaire d'un quart de page dans l'album des finissants 2022-2023.

Le Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet nous informe que le projet « Dîner-Causerie » est terminé. Il est demandé la participation financière de la part de la Municipalité et de renouveler le permis de la MAPAQ. Les Élus demandent plus d'information avant de prendre une décision.

La Chambre de commerce et d'industrie de Montmagny organise un 5 à 7 avec le Député Bernard Généreux le 21 février prochain, M. Donald Gilbert sera présent.

Une consultation auprès des acteurs régionaux est organisée par la Caisse Desjardins des Etchemins le mercredi 1er mars à Ste-Justine. M. Donald Gilbert sera présent.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
017-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

## ACCEPTATION DES COMPTES/ ÉTATS COMPARATIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes à payer de février 2023 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance ;
Les membres du Conseil confirment ÉGALEMENT avoir reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle versée aux employés et élus municipaux, avant la tenue de la présente assemblée régulière, dans ce cas-ci pour la période de janvier 2023.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

## RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

018-2023

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2023, la brigade incendie a effectué trois sorties d'urgence, soit pour deux entraides d'une municipalité voisine et d'un sauvetage suite à un accident de motoneige;
CONSIDÉRANT QUE ce rapport mensuel fait mention d'heures de pratique, de formation du RCR et de formation Pompier 1 ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR :Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus sur les lieux soient rémunérés;
ÉGALEMENT RÉSOLU QUE :
- Les entraides soient facturées aux municipalités concernées.

019-2023

CONSIDÉRANT QUE la formation du RCR doit être obligatoirement suivie par les membres de la brigade d'incendie à tous les trois (3) ans;
CONSIDÉRANT QUE les pompiers demandent d'être rémunérés à un taux horaire de 20$ pour la formation du RCR qui dure environ 16 heures au total;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la formation soit rémunérée à 20$/heure aux 3 ans sans la période consacrée aux repas. Les repas seront remboursés par la Municipalité, sur présentation de factures.

Le directeur incendie informe les Élus qu'il aura des détails à venir pour la formation de sauvetage nautique.

Une amende sera émise à la Villa des Sages si aucune action n'est entreprise suite à l'avis d'infraction émis en janvier dernier. Le Directeur d'incendie et son Adjoint iront faire les vérifications.

Une entente avec la Municipalité de Ste-Lucie sera faite en lien avec le sauvetage hors route.

On demande une soumission au Directeur incendie pour faire une inspection et un changement d'huile pour le véhicule 209.

## RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'officier municipal adjoint ont été remises à chacun des membres du Conseil. Rien de spécial à mentionner.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

## RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Le Conseiller Max Laurent Vidal discute de l'entente avec le FQCQ et le MTQ en lien avec le chemin de fer.

## DEMANDE OUVERTURE DU GYMNASE

Suite à la demande de la Maison des jeunes des Frontières du Sud, les Élus refusent de participer financièrement pour l'ouverture du gymnase un soir par semaine pour 40 semaines. Le montant maximal était de 1200$ par année.

## PRIMADA – PROTOCOLE D'ENTENTE

020-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déposé un projet dans le cadre de l'aide financière PRIMADA afin d'installer une plateforme élévatrice à la salle municipale ;
CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a transmis le protocole d'entente relatif à l'octroi à la Municipalité d'une aide financière dans le cadre du PRIMADA;
CONSIDÉRANT QUE les Élus ont pu prendre connaissance du protocole d'entente afin de réaliser le projet de l'installation de la plateforme élévatrice;
CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente indique une aide financière maximale de 24 800$ ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières autorise Monsieur Donald Gilbert, Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet d'installation d'une plateforme élévatrice.

## MARCHÉ JR – PROTOCOLE D'ENTENTE

021-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut préserver l'épicerie comme service aux citoyens;
CONSIDÉRANT QUE les Élus veulent inciter les citoyens de la Municipalité à effectuer des achats locaux;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aider Marché JR inc. étant un nouveau commerce;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité émette un rabais de 10% sur toute facture d'achat de 100$ et plus effectué par les citoyens de Saint-Just-de-Bretenières chez Marché JR inc. excluant les cigarettes, les boissons alcoolisées et la loterie.
ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une entente soit signée et que celle-ci prendre fin lorsque le remboursement maximum de 5000$ soit atteint.

Une publicité à cet effet sera affichée dans la prochaine édition de notre journal local « La Sarracénie ».

## PROJET PLATE-FORME QIDIGO

022-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Montmagny désirent présenter un projet de partage et de centralisation d'informations concernant toutes les activités et locaux disponibles sur le territoire ;
ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO facilitera la gestion des divers types d'inscriptions ;
ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO apportera une plus grande visibilité des offres de loisirs offertes par les municipalités ;
ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO facilitera le processus de comptabilité :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO allègera le processus pour émettre les documents relatifs à l'impôt ;
ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens de s'inscrire directement aux activités ;
ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens d'avoir accès aux informations pertinentes en tout temps ;
ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens de réserver directement des salles ou la location de matériel sportif ;
ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO sera gérée par une nouvelle ressource partagée ;
ATTENDU QUE cette nouvelle ressource partagée sera payée par cette même demande de financement ;
ATTENDU QUE cette nouvelle ressource représentera une ressource intermunicipale pour gérer la plate-forme QIDIGO et agira comme support technique pour les municipalités ;
ATTENDU QUE ce projet s'intègre au plan de signature innovation en santé durable, en facilitant l'accès à diverses activités sportives, culturelles, alimentaires, de loisirs pour l'ensemble de la population du territoire de la MRC de Montmagny ;
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:
– Le conseil s'engage à participer au projet;
– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
– Le conseil nomme la MRC de Montmagny organisme responsable du projet.

**INSCRIPTION CONGRÈS ADMQ / COMBEQ**

023-2023

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec tiendra son congrès annuel au Centre des congrès de Québec, les 14,15 et 16 juin prochains;
CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Poulin nous informe qu'elle est intéressée à y participer compte tenu de la diversité et de la pertinence des sujets abordés aux différents ateliers;
CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ tiendra son congrès annuel à Rimouski le 20,21 et 22 avril prochain;
CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roger Fortin nous informe qu'il est intéressé d'y participer;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières autorise Madame Josée Poulin à participer à ce congrès et que ses frais d'inscription (566$ plus taxes) et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.
ÉGALEMENT RÉSOLU que la Municipalité autorise Monsieur Roger Fortin à participer à ce congrès et que ses frais d'inscription (640$ plus taxes) et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

La Municipalité a prévu une somme à son budget de l'année 2023 pour une participation au congrès de ses employés municipaux.

**CROIX ROUGE -ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS**

024-2023

CONSIDÉRANT QUE La Croix-Rouge a entamé, en septembre 2021, un travail de révision de la lettre d'entente;
CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge souhaite prolonger d'un an la validité de l'entente actuelle afin que le Municipalité puisse utiliser la nouvelle version de l'entente dès la prochaine année;
CONSIDÉRANT QUE l'amendement planifie un ajustement à 225$ pour la contribution annuelle;
IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc
PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés, tel que présenté par la Croix Rouge;
ÉGALEMENT RÉSOLU de payer la contribution au montant de 225$.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
025-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

## SURVIE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE les Élus se questionnent sur la survie de notre école primaire;
CONSIDÉRANT QUE 6 enfants de notre Municipalité sont inscrits à la Maternelle à l'école Chanoine Ferland de St-Fabien durant l'année scolaire 2022-2023;
CONSIDÉRANT QUE ces enfants ont le choix de s'inscrire pour la prochaine année scolaire à St-Just ou à St-Fabien;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut offrir des incitatifs qui favoriseront les inscriptions à notre école afin de garder celle-ci ouverte pour encore plusieurs années;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser les frais aux parents des élèves de la 1re année inscrits à l'école de St-Just, soit les frais du matériel scolaire payé à la Commission scolaire, les frais de la surveillance du midi pour l'année scolaire et les petits déjeuners.
ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité offre un service de garde le matin et le soir.

## SERVICE DE GARDE – FACTURE DE DÉPLACEMENT CONCIERGE

Suite à la réception d'une facture au montant de 30$ de l'École intégrée Chanoine-Ferland/Saint-Just pour des frais de déplacement de la concierge pour aller désactiver le système d'alarme, il est convenu de facturer ces frais aux responsables du Service de garde. L'alarme a été déclenchée à la suite de la cuisson de galettes dans le local.

## DEMANDE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

On convient d'installer à l'entrée du bureau municipal une boîte pour le retour des livres qui sont empruntés à la bibliothèque.

## DOSSIERS DE TAXES À RECEVOIR

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité a remis une copie de la lettre qui a été transmise aux contribuables qui, à ce jour, n'ont pas procédé à l'acquittement complet de leur compte de taxes municipales pour l'année 2022. La date limite pour prendre entente avec la Municipalité a été fixée au 07 février 2023. À défaut de réception du paiement ou d'une entente convenue conjointement, les contribuables sont avisés que leur dossier sera transmis à la MRC, pour amorcer la procédure de vente pour non-paiement des taxes. En janvier 2022, il demeurait un solde de taxes à recevoir de l'ordre de 40 600,00 $, alors qu'à ce jour, on parle d'un solde de plus ou moins 21 000$.

## OTJ – ST-VALENTIN SUR GLACE

Une activité aura lieu le 14 février prochain dans le cadre de la St-Valentin à la patinoire. Un chocolat chaud et une collation seront remis aux enfants et quelques prix de présence seront remis par tirage au sort.

## SEMAINE DE RELÂCHE – ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET BUDGET

Une activité Accro de la Techno sera offerte gratuitement au Fab Lab St-Just. L'agente de développement en loisir et culture de la MRC de Montmagny regarde la possibilité d'offrir une sortie de ski avec les autres municipalités.

## COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP

Une publicité pour le simulateur de golf sera publiée dans les journaux régionaux.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

## VARIA

On est informé qu'un promoteur en immobilier a de l'intérêt à bâtir des logements dans notre Municipalité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

026-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 20 :26 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 06 ième JOUR DE MARS 2023.

Donald Gilbert, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103